



COMMUNE DE PENTHALAZ

Commission « Mâts d'éclairage Place de Sauffaz »

**Rapport de la commission mâts d'éclairage place de Sauffaz sur le Préavis municipal n° 15 - 2012 complémentaire au préavis n° 06 - 2011 relatif à la pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C » ainsi qu'au changement des luminaires du terrain « A ».**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission mâts d'éclairage composée de Mesdames Berthoud Sandrine et Chevalier Christiane, ainsi que de Messieurs Kovaliv Émilien, Santschy Gérald et Zürcher Stéphane s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le mercredi 25 avril 2012 en salle de Municipalité en présence de Madame Gay-Crosier Isabelle, de Messieurs Ischy Pierre André et de Jauner Yves afin de statuer sur le préavis cité en marge. Messieurs Loetscher Christoph et Gatto Antonio étant excusés

#### **HISTORIQUE**

En date du 3 octobre 2011, le conseil communal de Penthelaz a accepté le préavis municipal pour le changement des éclairages sur les 3 terrains de foot. Pour mémoire, l'éclairage actuel du terrain A date de l'époque 1965-1970 et ne fonctionnait plus à satisfaction. Quant aux terrains B et C, ceux-ci étaient munis d'un éclairage d'appoint que nous avons loué 5 ans à l'entreprise Favez-énergie pour un montant total de CHF : 58'000.-.

#### **MISE EN OEUVRE**

Lorsqu'il a fallu procéder au raccordement des ces nouvelles installations, au tableau électrique actuel qui se trouve derrière la buvette du foot, qui lui aussi date des années 60, il a été constaté que l'ampérage n'est plus suffisant pour supporter cet augmentation. Lorsque le terrain est complètement éclairé il reste à peine assez de courant pour allumer la lumière de la buvette mais rien d'autre. On devrait par exemple éteindre la lumière du terrain à la mi-temps pour pouvoir allumer la machine à café afin de ne pas faire sauter les plombs. Comme d'habitude à cause du PAC venoge aucune transformation n'est possible à cet endroit.

La décision a donc été prise de raccorder l'ensemble des éclairages à un nouveau tableau électrique qui sera situé lui dans le bâtiment des vestiaires. De cette manière tout l'éclairage du foot sera sur le même tableau électrique. Quant à celui qui se trouve derrière la buvette, il sera laissé tel quel et alimentera le reste des installations.

Une tranchée va être creusée pour passer les câbles d'éclairages, celle-ci va passer juste a coté de la buvette et va aller au bâtiment des vestiaires. La commission propose de profiter de cette fouille pour poser directement un tube vide afin de ne pas a voir a ouvrir une

nouvelle fois cette distance en cas de besoin. Rappelons que le tableau de la buvette est d'un âge respectable et que sa durée de vie arrive en bout de course. L'investissement supplémentaire de ce tuyau vide pouvant être absorbé par le montant prévu pour les imprévus.

### **FINANCEMENT**

La dépense représente donc un montant de CHF 45'000.-.

Cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière 2011-2016.

Le fonds de réserve pour « équipements sportifs & places de jeux » présente un solde de CHF 602'000.-. Il faut déduire la part de CHF 400'000.- pour les travaux en cours à la piscine. Il faut également tenir compte d'un montant de CHF 50'000.- réservé pour le skate-parc. Et enfin le montant de CHF 80'000.- pour le préavis précédent pour l'éclairage des terrains de foot. La dépense nette sera donc prise par la trésorerie courante sans recours à l'emprunt. Un montant de CHF 27'000.- restera encore disponible.

### **CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES**

Il n'y aura aucune charge d'amortissement et d'intérêt, l'électricité pour l'éclairage des stades étant refacturée par la Commune au FC Venoge. En plus, le fait d'avoir tout l'éclairage sous la même armoire électrique nous permettra de connaître le coût exact pour la lumière de ces terrains.

### **CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, la commission « mâts d'éclairage Place de Sauffaz » unanime est en phase avec la municipalité pour effectuer ces travaux tels que présenté dans le présent préavis, en y rajoutant la pose d'un tube vide supplémentaire entre la buvette et les vestiaires.

La commission vous prie donc Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 15 - 2012, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

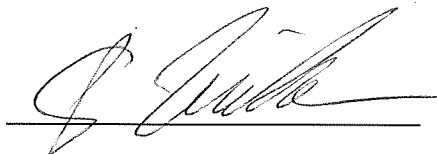
- **Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012.**

### d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux complémentaires relatifs à l'éclairage des terrains de football.
2. D'accorder à la Municipalité **un crédit total de CHF 45'000.- TTC** pour ces travaux.
3. **De prélever pour amortissement**, le montant total sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03).
4. **De financer cet investissement** par la trésorerie courante

Penthalaz, le 14 mai 2012

Le rapporteur: S. Zürcher



Les membres: S. Berthoud

\_\_\_\_\_

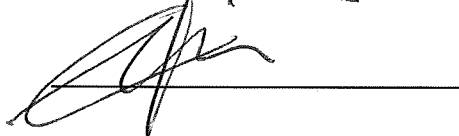
C. Chevalier



A. Gatto



E. Kovaliv



C. Loetscher



G. Santschy

